



Mise à la porte par le conjoint

Par **laura1**, le **22/04/2013** à **17:06**

Bonjour,

Dans un couple non marié et ayant des enfants, le propriétaire du logement peut il mettre à la porte son partenaire, comme bon lui convienne?

Si ce n'est pas le cas, quel recours peut avoir le conjoint, mis à la porte, si cela devait arrivé?

merci par avance

Par **amajuris**, le **22/04/2013** à **17:10**

bjr,

juridiquement les concubins sont des étrangers l'un pour l'autre.

donc rien ne s'oppose à ce que le propriétaire demande à un occupant sans titre de quitter le logement.

cdt